

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moullins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Etaient absents** :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance** : M. Michel JASSEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

**Mandataires** : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004899

Rapport n°4.2 - Projet alimentaire territorial - Charte partenariale et engagements du Grand Besançon

# Projet alimentaire territorial

## Charte partenariale et engagements de Grand Besançon Métropole

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Le Grand Besançon a engagé en 2017 un projet alimentaire territorial (PAT). Depuis deux ans, un diagnostic des filières alimentaires locales a été réalisé et un comité de pilotage constitué. Il est proposé de définir les objectifs du projet et les engagements des différents signataires et de signer, avec divers partenaires, une charte du projet alimentaire territorial.

### **I. Projet Alimentaire Territorial : définition et inscription dans les politiques de Grand Besançon Métropole**

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 (Art. L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) définit le cadre : « les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire [...]. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. [...] ».

Les partenaires engagés sur un projet alimentaire territorial (PAT) peuvent intervenir dans les divers domaines touchant à l'alimentation :

- économie alimentaire,
- culturel et gastronomique,
- nutrition santé,
- accessibilité sociale,
- environnement,
- urbanisme et aménagement du territoire.

En 2017, le Grand Besançon et la Chambre d'agriculture ont décidé d'engager un projet alimentaire territorial et obtenu un soutien du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Le projet alimentaire est également l'un des « projets prioritaires » du projet de territoire sous le titre « un engagement collectif pour l'alimentation de demain ».

Après une phase de rencontre des acteurs locaux et de diagnostic, notamment sur les filières alimentaires locales (production, outils de transformation), il s'agit désormais de structurer le partenariat local autour d'une charte.

### **II. Enjeux, grandes orientations et signataires potentiels de la charte**

Le projet alimentaire territorial de l'agglomération bisontine fédère les acteurs du territoire pour tendre vers une alimentation saine, durable, accessible au plus grand nombre et pour renforcer l'approvisionnement local du territoire.

Le projet de charte identifie les enjeux alimentaires locaux et définit des ambitions en matière de :

- santé, qualité de l'alimentation et d'insertion sociale,
- d'aménagement équilibré du territoire, de transition énergétique et écologique,
- d'emploi et d'économie locale.

Le comité de pilotage du PAT associe actuellement :

- 5 collectivités territoriales,
- 3 chambres consulaires,
- 2 établissements de formation agricole,
- l'Agence d'urbanisme,
- le laboratoire Théma de l'Université de Franche Comté,
- la DRAAF, l'ADEME ...

Sa composition pourra être amenée à évoluer au gré des besoins du projet.

Après engagement de Grand Besançon Métropole, la charte sera proposée pour signature à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

### **III. Engagement de Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole s'engage à animer la démarche de projet alimentaire, ainsi qu'à agir selon ses compétences pour la réalisation des ambitions de la charte.

Il prévoit d'intervenir sur trois leviers :

- l'animation territoriale pour : l'approvisionnement local, l'installation agricole diversifiée, la promotion de la santé, la transition énergétique et écologique, la qualité de l'eau potable et la baisse des consommations agricoles,
- l'exemplarité de ses politiques publiques et l'appui aux communes intéressées : SCoT, PLUi, restauration collective...
- le portage de réflexions et projets en propre : pépinière d'activités maraîchères, étude d'une zone de production légumière, étude d'opportunité pour une légumerie...

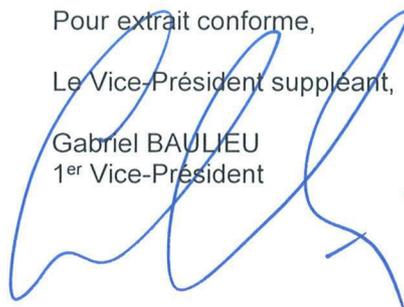
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le texte de la charte du projet alimentaire territorial de l'agglomération bisontine et sur l'engagement de Grand Besançon Métropole,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à**
  - **signer la charte du projet alimentaire territorial,**
  - **inviter les partenaires potentiels à la signer et à effectuer les démarches nécessaires.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULLIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0